



SEANCE DU 29 Jan ; 2013.  
Restitution de l'intervention de :  
Guy LOBRICHON.

Par l'équipe d'auditeurs : Barbara, Joëlle, Roland, André et Gilles

TITRE : Le crime de Jean XXII, pape en Avignon.  
La raison du juriste contre la croyance des Théologiens.

**Deuxième séance relative aux graves difficultés du Pape, c'est à dire son crime.**

#### **4. Trois ans de combat, pourquoi ?**

Le crime de Jean XXII : « les âmes des saints, et à fortiori les âmes de tous les morts, ne verront Dieu qu'après le jugement dernier ». Tout le monde attendra, aucun espoir, quelle que soit sa dignité, quelles que soient ses vertus.

On se souvient que Jean XXII, pape singulier, atrabilaire, homme d'une grande austérité, petit mais redoutable, est un défenseur de l'orthodoxie. Il se trouve confronté à trois groupes en particulier : les spirituels des milieux franciscains et les vaudois ceux qui ont mis l'Évangile au premier plan de leurs préoccupations ,c'est à dire vivre suivant l'Évangile. Les vaudois qui, depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle sont persécutés.

Le troisième groupe compte pêle-mêle, les magiciens, les astrologues, les alchimistes, tous dangereux pour l'orthodoxie. Mais si tout le monde redoute ces gens-là, tout le monde les fréquente au début du XIV<sup>ème</sup> siècle. Même les cardinaux de la curie romaine, entre eux, faisaient venir leurs astrologues et alchimistes et essayaient de découvrir l'élixir de vie.

##### **4.1 Le cas de l'évêque de Cahors**

Jean XXII croit fermement à cette magie. Il est même persuadé que l'évêque de Cahors, Hugues, qui a été surpris en 1317, quelques mois après son élection, à préparer des potions et des images pour l'assassiner. Cela se passe très mal pour Hugues : il finit au supplice. Dans les minutes de l'interrogatoire, à un moment donné, le pape qui y participe, lui demande ce qui a pu le conduire à préparer ses potions ses images contre lui. Dans la phase finale des procès, il veut savoir pourquoi il n'a pas demandé miséricorde.

En effet le fonctionnement des justices traditionnelles comporte deux éléments qui ne vont pas l'un sans l'autre : d'un côté la rigueur de la justice et de l'autre la miséricorde. Pourquoi n'a-t-il pas demandé miséricorde au pape ? Et l'imbécile répond qu'il a eu peur de voir sa position officielle en souffrir et en être diminuée. Résultat immédiat : sentence de mort.

Ceci pour rappeler que Jean XXII n'est pas un imbécile ; c'est un être rusé : il a mené Hugues jusqu'à la mort par une série d'interrogatoires conduits d'une manière très fine. Tout cela est conservé dans les archives du Vatican.

## 4.2 .Un pavé dans la mare

Donc Jean XXII, à partir de 1331, se lance dans une opération assez inouïe : celle de défendre ce que l'on appelle «la vision béatifique » résumée dans sa déclaration précédente à propos des âmes. Commence alors un combat de trois années qui commence le 1<sup>er</sup> novembre 1331 avec le premier sermon à Notre-Dame des Doms et s'achève avec la mort du pape le 4 décembre 1334 après trois ans de bruit et de fureur. Jean XXII baisse les bras et ferme les yeux à la vie. Mais l'affaire n'en est pas moins close. Un pape a parlé. Il a commis un crime. Et ce crime est un crime d'hérésie. Donc il faudra qu'un autre pape vienne clore le débat. Heureusement que sur son lit de mort Jean XXII a demandé miséricorde, ce que n'avait pas su faire l'évêque de Cahors.

Retour sur ces trois années de combat. Le 1<sup>er</sup> novembre 1331, depuis la chaire de Notre-Dame des Doms, qui n'est pas sa chaire puisqu'il n'est pas évêque d'Avignon, Jean XXII a nié que les âmes séparées des corps puissent accéder au jugement dernier, à la récompense suprême, qui assure la vision de la divinité. C'est ce que les théologiens appellent «la vision béatifique». Ce n'était pas le nom technique de l'époque, c'est une appellation postérieure.

## 4.3.Sur la question du statut de l'âme

Cette question était importante parce qu'elle traite du statut des âmes par rapport au statut des corps avant le jugement dernier. Cela se passe lorsque ces âmes sont séparées par la mort de leur enveloppe corporelle. Depuis la fin du I<sup>er</sup> siècle, on distingue dans le christianisme la première mort, qui est la mort corporelle de la deuxième mort qui est celle dont souffriront certains au jugement dernier.

Ensuite on a compliqué les choses. C'est une croyance curieuse, puisque propre au catholicisme, partagée par toutes les églises latines depuis la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle : le purgatoire. Cela veut dire qu'il y aura un temps particulier où les âmes des décédés pourront bénéficier d'une possibilité de rachat. Tout cela est parfaitement connu et décrit dans tous les traités du purgatoire à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Le statut des corps est simple, le statut des âmes est un peu plus complexe. Or la question posée par Jean XXII et résolue par lui, porte sur ce statut des âmes. Oui, un purgatoire, mais simplement pour préparer à l'ultime récompense ceux qui se seront purgés de leurs péchés où ceux qui auront eu sur terre une vie parfaite. Ceux-là accéderont à la vision de Dieu face à face.

## 4.3.Sur la récompense éternelle et le Millénarisme

Question plus importante encore, qui porte sur la récompense éternelle accordée aux élus. C'est-à-dire, qu'une fois la vision céleste de la divinité accordée, il n'y aura plus de temps. On se trouve dans l'éternité. Ça ne bougera plus jamais. Cela veut dire qu'avant il y a eu de la temporalité. Ainsi en choisissant une position telle que l'a prise Jean XXII, on élimine ce soupçon de millénarisme qui empoisonne la vie des ecclésiastiques depuis des siècles.

Le millénarisme est la croyance qui prône que, à la fin des temps, on entrera dans la paix universelle : la société sans classe. C'est une croyance qui est présente dans le christianisme dès ses origines, et qui apparaît dans des périodes bien précises, et comme par hasard depuis la fin du XII<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du XIV<sup>ème</sup>. Sans parler des résurgences postérieures puisqu'il y en a eu au XX<sup>ème</sup> siècle et même au XXI<sup>ème</sup> siècle.

C'est la raison pour laquelle la question posée par Jean XXII est importante. Cette question porte sur l'enjeu existentiel, celui des finalités de la vie terrestre : où doit se porter un individu au cours de sa vie terrestre ? Que va-t-il rechercher ? Certains pensent qu'il va rechercher l'argent, d'autres l'immunité suprême, certains qu'il peut viser à sa béatitude future, pourquoi pas ?

C'est une croyance en tout cas largement partagée dans le christianisme depuis longtemps. C'est poser le problème de la réunion de la distance entre sujet et objet de la connaissance, à propos de la vision béatifique. On comprend mieux le sujet : je recherche un objet de connaissance qui est Dieu et je sais, grâce au pape Jean XXII que je n'ai rien à espérer ici-bas. Dès le jugement dernier, je saurai si j'ai mené la vie qui convenait. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, cette question met le doigt précisément où cela fait mal, c'est-à-dire au cœur de la spiritualité, au cœur de la mystique occidentale.

Il existe des textes des mystiques qui pullulent depuis la fin du XII<sup>ème</sup> siècle et qui témoignent du très vaste effort pour dépasser la condition terrestre. Évidemment, la question de Jean XXII ne laisse aucune chance à ces pauvres mystiques. En fait, ils peuvent écrire n'importe quoi, c'est à côté du sujet. Cela ne sert à rien de raconter des visions merveilleuses, ce sont des rêves, des futilités. Au XXI<sup>ème</sup> siècle une question comme celle-là ferait vaciller la confiance éperdue que certains croient pouvoir accorder à la science et aux scientifiques. Est ce que vraiment on peut atteindre une vérité, ou est-ce que tout reste de l'ordre de la croyance ? Il y a des faits, mais au-delà des faits ?

#### **4.4.Un vieux débat des croyances**

Pour un historien, la question de Jean XXII semble essentielle pour la vie d'une société. C'est un vieux débat qui a connu des solutions contradictoires. Au temps de Jean XXII, ce débat raisonne depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle. En 1241, les savants de l'université de Paris ont déjà voulu trancher sur le thème de la vision. Jean XXII n'est pas le premier. Ces savants parisiens disaient que la vision pouvait atteindre des sommets, et même accéder à l'essence de la divinité. Donc ils admettaient la possibilité de la mystique occidentale. Mais leurs objectifs étaient peut-être plutôt les orientaux. Une manière de dire aux orientaux, aux grecs, qu'ils étaient dans l'erreur en n'admettant pas que la divinité puisse être connaissable.

Il faut se souvenir qu'en 1241, à Constantinople, toute la partie orientale de l'empire byzantin est occupée par des latins, qu'ils sont en guerre contre les Grecs qui se sont réfugiés du côté de l'Asie mineure. On parle même dans les manuels d'histoire de l'empire de Nicée, où les byzantins se sont repliés. Il est tout à fait normal que les latins essaient de montrer aux Grecs qu'ils ont tort et qu'ils sont sortis définitivement de l'histoire. Les Grecs vont prendre leur revanche une vingtaine d'années plus tard.

Le panorama est donc le suivant : côté ouest, les latins, les occidentaux, qui valorisent les capacités ascensionnelles de l'homme ; côté oriental, les Grecs qui prônent un schéma de descente, à reconnaître dans l'homme un potentiel presque de divination.

#### **4.5.Dérives du débat**

Il y a un fossé entre le divin et l'humain. Le débat , tel qu'il est posé, autorise en Occident quelques dérives : la première, celles des croyances en la possibilité de changer l'homme, de donner à l'homme l'accès à des pouvoirs supra normaux : magie, alchimie, etc..., toutes ces pratiques qui permettent de modifier l'ordre naturel. Il existe une série de textes qui attestent, depuis le IX<sup>ème</sup> siècle, qu'il y a un courant pour lequel ce n'est pas du tout anormal que les individus qui ont bénéficié de quelques petits secrets de la nature puissent modifier cette nature.

On sait très bien, au XIII<sup>ème</sup> siècle, qu'il existe une alchimie acceptable, naturelle, respectueuse du libre arbitre, et de la toute puissance de Dieu, et puis une astrologie superstitieuse, condamnable. Ces superstitions sont dénoncées au cours du XIII<sup>ème</sup> siècle. Pourquoi cette astrologie là serait condamnable ? Tout simplement parce qu'elle est divinatoire est attentatoire à l'honneur divin. L'alchimie représente le summum des capacités scientifiques précisément et tout un potentiel redoutable.

Il y a une autre dérive qui est encore plus inadmissible, c'est que cette croyance dans une vision béatifique ou une vision de la divinité peut aboutir à une sorte de panthéisme où le divin serait présent partout dans la création et l'intellect serait en communication permanente avec le divin : l'horreur absolue pour les spécialistes du sacré qui ont travaillé pendant des siècles à essayer vainement de distinguer entre sacré et profane.

#### 4.6. La dimension sociale des croyances

Il faut réfléchir à tout cela, et pour ma part, j'insisterai beaucoup sur la dimension sociale des croyances. Il y a des croyances qui ne sont pas dangereuses, mais il y en a d'autres, celles qui ont trait à la vision de Dieu, vision immédiate de la divinité. Ces dernières sont directement en prise sur les efforts des sociétés humaines, notamment grâce à une sorte de climat qui est donné par la volonté humaine.

Si l'on admet que l'homme saint peut accéder à la vision d'une divinité après sa mort, mais pas tout de suite, c'est que sans doute, par un effort de volonté, l'intellect humain parviendrait à accéder à cette vision béatifique. Or, précisément au XIII<sup>ème</sup> siècle, il y a des groupes d'individus qui mettent en avant le pouvoir de la volonté et c'est même une spécialité des franciscains comme François d'Assise. Celui-ci reçoit un jour les stigmates sur le mont Alverne dans le centre de l'Italie, qui font de lui (selon les textes franciscains rédigés entre 1250- 1270), un deuxième Christ. Donc un bel exemple de volonté humaine qui a permis à un individu de prendre pratiquement la forme humaine du Christ. En face des franciscains, les dominicains, très installés dans l'université de Paris et souvent en lutte intellectuelle contre les franciscains : ils mettent en avant au lieu de la volonté, l'intellect.

Donc d'un côté la volonté, de l'autre l'intellect. Il y a chez les franciscains notamment, la défense d'une théorie contractuelle, en quelque sorte, l'idée d'un pacte entre Dieu et les hommes. Les maîtres franciscains parisiens soutiennent cette idée mais ce ne sont pas eux qui l'ont inventé. En face, Thomas d'Aquin refuse la théorie contractuelle et lui oppose une construction ministérielle où Dieu délègue sa puissance à l'Église. Il y a une médiation obligatoire par l'Église. Toute chose qui peut être gênante quand on prône le spirituel avant tout, plutôt que l'institution. Le choix de l'une ou l'autre de ces thèses aboutit à des décisions très graves sur les capacités de l'individu et nous dirions actuellement sur les capacités de la personne, en tout cas de l'individuation. Il se trouve que petit à petit le débat prend forme d'une manière un peu singulière avec Jean XXII.

#### 4.7. Un débat qui revient à la mode

On voit se dessiner dans la deuxième moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle, et encore au début du XIV<sup>ème</sup> deux stratégies :

⌚ **Le courant dominicain intellectualiste** : Dieu augmente le potentiel de l'âme pour lui concéder la vision intellectuelle de Dieu en même temps. C'est grâce à l'Église que tout va se mettre en ordre et que l'humanité va être préparée progressivement au jugement dernier. Dieu reviendra juger les êtres humains et donnera à tous ceux qui se sont rangés sous sa bannière cette récompense suprême, celle de la vision de Dieu.

⌚ **Un courant plutôt franciscain** qui intègre tous les héritages de la mystique du XII<sup>ème</sup> et du XIII<sup>ème</sup> siècle. On arrive au début du XIV<sup>ème</sup> siècle à une sorte de combat entre ces tendances et Jean XXII, lorsqu'il prend la parole le 1<sup>er</sup> novembre 1331, décide d'en finir avec ces hésitations. D'abord parce qu'il abhorre le primat donné à la volonté, cette voix prônée par les franciscains, une espèce de retour à ce que l'on a appelé le pélagianisme, de Pélagie un adversaire de Saint-Augustin. Jean XXII devrait s'abriter sous l'aile marchante des dominicains dont il vient de canoniser le 16 juillet 1323, en Avignon, Thomas d'Aquin. Le problème est que les dominicains regardent Jean XXII avec défiance, parce qu'ils savent qu'il n'a rien d'un théologien. Sa formation théologique est basique, en revanche c'est un juriste de très haut niveau et les dominicains ont un peu tendance à récuser l'autorité de ce pape. Saint

Thomas avaient affirmé que la vision béatifique était immédiate, dès le jugement particulier de l'âme, c'est-à-dire la première mort qui donne lieu à un petit jugement. Jean XXII est un embarrassé. Il a canonisé Saint-Thomas mais ne veut pas le suivre sur tous les plans.

#### **4.8. Comment une question scientifique (biologique en l'occurrence) devient une vérité politique.**

Le vieux débat sur la vision béatifique, jusque-là, de l'ordre de la croyance, change de nature avec Jean XXII. En effet, même s'il n'a pas annoncé ses thèses à l'intérieur d'une bulle officielle, portant le sceau de l'église de Rome, il a parlé dans un serment officiel devant tous les dignitaires de la cour pontificale d'Avignon.

Jean XXII est un cas intéressant pour les historiens à différentes raisons :

- ✓ -il est le pape qui pousse le plus loin la curiosité pour une culture globale
- ✓ Il possède une curiosité diplomatique : c'est le pape qui fonde l'évêché de Pékin en Chine,
- ✓ Il a une curiosité politique : il passe son temps à négocier avec tous les rois d'Occident,
- ✓ Sa curiosité économique et monétaire

C'est l'un de ceux qui dans les 30 premières années du XIV<sup>ème</sup> siècle sait le mieux manipuler les monnaies. La monnaie pontificale est l'une de celle qui connaît le plus de mutations. En fait il trafique sur le taux de l'argent. C'est lui qui met au point le système financier le plus efficace qui permet de ratisser toutes les paroisses de l'Église latine, du nord de la Suède jusqu'à Constantinople, afin de faire affluer jusqu'en Avignon les monnaies trébuchantes qui vont permettre d'asseoir la richesse de la papauté d'Avignon et la construction du palais des papes.

Jean XXII est celui qui est le plus intéressé par une culture globale, y compris théologique. Il s'intéresse également à la liturgie. Il est passionné par la magie. Il cherche même à créer des saints. Un peu gêné sur la santé intellectuelle de tous les disciples de saint Thomas d'Aquin, il essaie de promouvoir un saint franciscain qui répondrait bien à ses attentes, pas un de ces saints radicaux qui prônent la pauvreté. Il a trouvé un franciscain dans le sud de la France qui est un vrai saint, que personne ne connaît : le frère Martin Donnadiéu. Il a impressionné Jean XXII parce que, au lieu de prôner la pauvreté, ce frère qui est d'une grande bonté d'âme. Il prône la charité, ce qui ravit Jean XXII.

Jean XXII est un homme un peu universel, un vrai juriste. Il multiplie les constitutions. Il est celui qui, pour la première fois dans l'histoire d'un gouvernement en Occident, donne aux commissions, aux consultants, la place dont un état puissant estime avoir besoin. Dans le gouvernement de l'institution mais aussi dans le choix de la foi et des croyances. Autrement dit Jean XXII s'est bien gardé d'intervenir tout seul. C'est lui qui parle, mais pour le 1<sup>er</sup> novembre 1331, il est certain qu'il a consulté un certain nombre des membres de la curie. Comme le dit un historien : « Jean XXII a fait d'Avignon un eldorado de théologie, pays merveilleux où l'on invente les thèses les plus sensationnelles » Jean XXII et ses juristes ont relevé un problème essentiel comme juriste : ils ont parfaitement vu que tout repose sur la conception du pouvoir pontifical dans l'histoire.

Le raisonnement est simple :

- La doctrine officielle de la curie romaine veut que la papauté soit à prétention universelle. C'est déjà affirmé par Grégoire VII en 1076, c'est repris par Innocent III autour de 1200, puis par Boniface VIII en plus fort vers 1300, et Jean XXII assume tout ce passé.

- Cela signifie que le pape exerce un dominium, c'est-à-dire la souveraineté sans médiation, une suzeraineté sur le monde terrestre, qui est fondée dans la remise des clés à Saint-Pierre dans l'église.

- Cette suzeraineté du pape perdure jusqu'au retour du Christ, jusqu'au jugement dernier, quelque soit la durée de l'histoire.

- Ce dominium s'exerce sur tous les corps des vivants et des morts inhumés chrétiennement . Il y a une espèce de communauté très forte, très puissante. C'est très fort au Moyen Âge, mais nous l'avons perdu aujourd'hui.

- Cette communauté dont sont exclus les hérétiques appartient à la juridiction de l'Église militante, dont le pape est souverain maître. Jean XXII est à la fois le coureur de fond de la nouvelle orthodoxie politique et c'est un objet de nouvelles pratiques du pouvoir.

- Alors on comprend que la vision béatifique est un commun élément à tout cet édifice. D'après J. BACHET :«pour repousser l'accès à cette vision de la divinité jusqu'à la fin des temps, c'est un moyen d'en marquer la supériorité, sur la béatitude terrestre, et affirmer ainsi la supériorité du pouvoir pontifical». En somme la décision de Jean XXII d'intervenir dans les questions théologiques de la vision béatifique était pour lui une affaire de principe.

- Rien ne doit échapper au pape. On comprend alors sa réticence à déléguer aux inquisiteurs, aux pouvoirs d'enquête. Il préfère une juridiction universelle. Partout où il peut aller, il peut exercer ce pouvoir. Petite nuance : Jean XXII était âgé et trouve que le climat d'Avignon lui convient très bien. Il n'en est pratiquement jamais sorti du temps de son pontificat. Rien ne doit échapper au pape, pas même l'indécidable pour la raison. La raison du juriste est la meilleure.

## **5. Alors, ce crime, quel était-il ?**

### **5.1.Crime d'hérésie ?**

Il faut se rappeler que les théologiens ont leur raison et que la raison des théologiens en vaut une autre (celle des juristes!). La raison des théologiens est d'émettre des doutes contre la raison du pape. Rapidement le crime de Jean XXII est un crime d'hérésie pour ses contemporains, forts de ce qu'a dit Saint-Thomas canonisé par Jean XXII. Le pape est hérétique quand il tient les propos qu'il a tenu le 1<sup>er</sup> novembre et que pendant trois ans il va répéter, jusque que sur son lit de mort, malgré tous les sermons et les traités qu'on lui oppose.

D'ailleurs il est assez malin pour s'être entouré de gens qui, dans leurs sermons et leur propres traités tiennent exactement le même discours que.

Un pape ne peut pas être hérétique ou il aurait fallu le démettre. Ce n'est pas si simple. On admet mais très bien, au Moyen Âge (1190), la possibilité pour un pape d'être criminel notoire ; c'est un peu gênant, il faudra essayer de résoudre le problème, mais il est pape et il a été fait par les autres.

L'hérésie est un crime impardonnable depuis le XII<sup>ème</sup> siècle, sauf si on affiche son repentir. À ce moment-là, on a quelque chance de ne pas finir sur le bûcher. Tout autour des contradictions extrêmement violentes, un des plus fervents défenseurs de Jean XXII, c'est le cardinal Ceccano à Avignon, un des plus farouches défenseurs de la vision béatifique.

## **5.2. Intervention de Robert I<sup>er</sup> de Naples**

En 1332, dans les mois qui suivent le sermon du 1<sup>er</sup> novembre, un laïque se mêle de l'affaire. C'est Robert I<sup>er</sup> roi de Naples. Il a envoyé à Jean XXII un traité où il prend fait et cause contre lui, mais avec prudence. Il faut se souvenir que Robert I<sup>er</sup> est le vassal du pape, pour son royaume, parce que Jean XXII lui a confié la régence de l'Italie pendant que le pape est en Avignon.

Un mois après la mort de Jean XXII, le même Robert I<sup>er</sup> de Naples, envoie à son successeur, Benoît XII, le même traité plus deux présents : un jeune esclave turc et un lion, qui rappelle que l'on s'adresse à un autre souverain. Il envoie le même traité car il soupçonne, peut-être à juste titre, Jean XXII d'avoir fait disparaître le premier traité.

## **4.3. Sur l'absolution de Jean XXII**

En fait le crime de Jean XXII doit être absout rapidement, parce que cette affaire est embarrassante. On sait très bien que la thèse de Thomas d'Aquin peut-être discutée. Son discours n'a pas de dimension hérétique.

Un certain nombre de gens interviennent et l'un d'eux, un certain Jacques Fournier : c'est l'inquisiteur dans l'Ariège, à Pamiers, qui va juger les hérétiques de Montauloux. Il avait écrit un traité contre Jean XXII, mais il devient le pape Benoît XII. Pour lui et après le jugement dernier, la réunion des corps du Christ étant enfin achevée, cela exige pour toutes les âmes mortes, pures ou purifiées, un surplus de bonheur. Donc il parle d'une thèse de l'augmentation en intensité de la vision de Dieu. Il va mettre rapidement un point final à cette affaire. « Avec l'autorité apostolique, nous définissons par cette constitution valable éternellement qu'il y a un accès immédiat à la vision de l'essence divine et la vision complète de Dieu ». Tout cela devient vérité de foi.

C'est donc intéressant car c'est un des rares moments où, en dehors des conciles, un pape du Moyen Âge intervient avec toute son autorité pour régler un problème. Sauf que, une bulle intitulée Benedictus Deus, ne peut pas résoudre à elle seule les problèmes aussi fondamentaux que ceux évoqués.

Le crime de Jean XXII a été vite oublié par ses contemporains. Sa tombe se trouve dans la cathédrale Notre-Dame des Doms, et ses ossements sont déposés dans un reliquaire. Il est devenu saint.

## Questions

1. *On avait un système d'accès au pouvoir d'un cardinal qui fonctionnait assez bien puisque cela fonctionne encore aujourd'hui. D'autre part il y a une grosse différence entre Jean XXII et Benoît XVI Qu'en dire ?*

### Réponse :

« Cela donne à réfléchir. On doit se souvenir que pendant le premier millénaire, il n'y avait pas de règles très précises pour l'élection du pape. À partir de 1059, on précise que désormais c'est le collège des cardinaux (12 à cette époque) qui élira le pape dans certaines conditions.

Et puis on va préciser les choses. On en arrive au conclave. De fait ces gens-là en général, ne sont pas les derniers parmi les imbéciles. On aura plutôt choisi souvent, en cas d'incertitude, ou bien quelqu'un d'assez jeune à qui on donne le temps pour accomplir les réformes, ou bien, lorsque l'on est pas trop sûr, on va choisir un vieillard et l'on voit que l'histoire récente abonde dans ce sens. On peut dire que Jean XXII fait partie de ces papes choisis parce qu'il était déjà vieillard et qui, cependant, sont parvenus à durer et à laisser une empreinte profonde ».

2. *Je ne sais pas si les rois intervenaient dans le débat, mais je pense que Jean XXII devait les satisfaire néanmoins. On peut s'étonner de la prise de position de Robert de Naples, non ?*

### Réponse :

« Le positionnement de Robert de Naples doit être réexaminé, mais il appartient à la famille des descendants de St Louis. Il a reçu une certaine formation de haut niveau, même en matière religieuse. Ce n'est pas simplement un homme dressé au gouvernement, c'est aussi un homme qui sait lire, écrire, qui sait réfléchir, y compris sur les problèmes théologiques. C'est un des caractères de la famille d'Anjou, c'est-à-dire les descendants du frère de Louis IX. Dans cette famille-là, on a entretenu le souvenir de l'oncle, du grand-oncle, etc., et probablement plus que dans la famille du roi de France.

À partir de 1314, 1316, le sort des Capétiens s'est dilués et la référence à Saint-Denis n'est plus la même. Manifestement Robert 1<sup>er</sup> d'Anjou a bénéficié d'une formation de qualité théologique, ce qui lui donne cette liberté de ton, reconnu par tous ses contemporains. Il faut dire que tenir la dragée haute face au pape n'est pas rien. Je pense pour ma part que le choix du roi Robert est quand même amplement justifié, dans ses décisions, par le fait que le royaume de Naples est en grand danger, en butte aux aragonais d'une part et d'autre part aux agents du pape, qui malgré tout ne veut pas lâcher l'Italie. C'est un peu complexe ».

## **Commentaires d'auditeurs à l'issue de ce cours :**

Suzanne a écrit :

*En voilà un qui ne manquait pas de souffle ( divin?) : après en avoir fait rôti quelques uns/unes, taxés (ées) d'hérétiques, il proclame une grande vérité puisque, paraît-il, nous serons tous/toutes jugés(ées) le jour du jugement dernier.*

*Pas de privilèges ni de privilégiés (ées). C'est une « nuit du 4 août » avant l'heure.*

*Moi je trouve cela très sain, qu'on doive attendre en divaguant pour l'éternité et que dieu ait beaucoup de jugements à rendre. Cela lui fera les pieds, après le coup qu'il a fait à Eve et Adam.*

Thérèse a écrit :

*Les cours de Mr Lobrichon ont été un temps de délectation sur ce sujet bien spécifique de notre cité. Il a su rendre vivant ce thème avec humour parfois et esprit didactique toujours. Cela donne envie de creuser un peu plus la vie des papes et leurs pouvoirs, l'importance de la magie, et le pape homme politique.*

*Applaudissements mérités.*